

LE CHIFFRE

29

Du 5 au 8 janvier, 29 entreprises représenteront la région Occitanie au Consumer electronic show (CES) de Las Vegas qui est considéré aujourd'hui comme le plus grand événement high-tech du monde. Parmi ces entreprises régionales, on trouve : 3D Varius, Airlab, Appi Technology, Bimp Air, CTAC-Tech, All Priv, GA Smart building, Selfsecure, Catspad, Pierre Fabre, Kuzzle, Awox, Ubleam, Sigfox, Myfox, Metronome Technology, Lundi matin, Neobie, Pluss, Specktr, Telequid, Tell me plus, Wezr, Revinox, Eden3D, Covirtua, Matchupbox, Realists et Emersya.



● LAÏCITÉ

Le sociologue Olivier Noël animera ce vendredi 25 novembre à 18 h30, à Montpellier (salle Pause-Gammes, 3 rue Brueys) une rencontre-débat sur le thème "Laïcité, ensemble, parlons-en. De 1905 à nos jours, quelques perspectives pour faire cité commune". À l'initiative de l'Association l'Élan C.



● VIGNES

C'est déjà la 13^e fête des vignes pour Montpellier où près de 120 000 personnes sont attendues. Elle se déroule les 25 et 26 novembre et 36 producteurs seront présents sur l'Esplanade. Le 27 novembre, 38 caves et domaines partenaires de l'opération ouvriront par ailleurs leurs portes.



● DIGNITÉ

L'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) du Gard organise une rencontre publique en présence de Christophe Cavard, député, et de sa collègue Véronique Massonneau, députée écologiste de la Vienne, jeudi 24 novembre à Nîmes (stade des Costières).

L'ÉTUDE

Un plan pour suivre les femmes en politique

Créée en 2000, et présidée par Geneviève Tapié, l'Assemblée des femmes a tenu son conseil d'administration, le 18 novembre, à Carcassonne. L'occasion pour la présidente d'annoncer une nouvelle étude sur la place des femmes dans les institutions politiques et économiques. « Désormais, il nous faudra suivre ce que deviendront les femmes dans les Intercommunalités après les bouleversements institutionnels en vue pour 2017. Nous devons aussi être capables de dire où se trouvent les femmes élues, ce qu'elles font, dans les mairies, les conseils départementaux, le conseil régional, à l'Assemblée nationale, au Sénat... Bref, partout où il y a du pouvoir et de l'influence et ceci dans treize départements. » Une ambition affirmée, donc, pour l'Assemblée des femmes qui, depuis quinze ans, a fait ses preuves, concrètement, inlassablement, dans sa contribution à l'égalité femmes-hommes.

LA VISITE

Industrie: le secrétaire d'État à Alès

Christophe Sirugue, secrétaire d'État à l'Industrie est attendu à Alès ce lundi. Il visitera l'usine de roulements à billes, SNR Cévennes, à qui il a remis récemment le label Usine du futur. Deux usines bénéficient de ce label en Occitanie (l'autre est Bosch à Rodez). Christophe Sirugue se rendra également à l'École des Mines d'Alès.



L'HOMMAGE

La SNSM honorée

Les bénévoles des 16 stations de la SNSM (société nationale du sauvetage en mer) du littoral ont reçu le nouveau pavillon de la région jeudi lors d'une soirée d'hommage. « C'est avant tout la solidarité des gens de la mer que nous souhaitons honorer comme il se doit. Ce sont les maillons essentiels entre la terre et la mer. Merci pour les vies sauvées et catastrophes évitées, ainsi que pour votre courage, merci de transmettre vos valeurs et vos savoir-faire aux plus jeunes », a remercié la présidente Carole Delga. Vendredi, la commission permanente a voté une enveloppe de 270 000 € pour le financement du navire de la SNSM de Sète.

LA CONFÉRENCE

La psychiatrie pour tous

En marge du congrès français de psychiatrie, du 23 au 26 novembre à Montpellier, une journée grand public est proposée le samedi 26 novembre, à partir de 9 h. Avec la présence, à 14 h, de Boris Cyrulnik. Thèmes abordés : l'addiction au virtuel, les biomarqueurs, le burn out, le stress chez la personne âgée... Accès gratuit, sur inscription obligatoire sur le site : www.congresfrançaispsychiatrie.org



■ Nicola et Luka Karabatic et leurs compagnes Jennifer Priez et Géraldine Pillet seront à nouveau entendus lors de l'audience. Archive M.E.

Paris suspects : le match retour judiciaire démarre

Montpellier | Seize prévenus, dont les frères Karabatic, rejugés en appel après leur condamnation pour escroquerie.

Tout bon sportif, et plus encore quand il évolue à haut niveau, exècre la défaite. Alors, les huit joueurs de la fameuse affaire dite des paris suspects du match de hand-ball Cesson-Montpellier, en mai 2012, engagent leur match retour judiciaire ce lundi 21 novembre, pendant deux semaines, devant la cour d'appel de Montpellier. Et ce, 16 mois après avoir été mis à l'amende par le tribunal correctionnel qui les avait tous reconnus coupables d'escroquerie (1).

Ces as du petit ballon rond, avec en tête de proue la star mondiale et légende du hand hexagonal Nikola Karabatic, seront accompagnés de huit autres prévenus : amis, kiné ou compagnes, eux aussi soupçonnés de s'être concertés pour parier sur la défaite de leur club lors d'une rencontre supposée pipée. Rappelons que l'affaire porte sur des paris engagés à hauteur d'un peu plus de 100 000 € et que la cote de 2,9 contre 1, leur avait donc permis d'encaisser près de 300 000 € pour avoir "deviné" que le MAHB serait mené à la mi-temps du match contre Cesson.

Mais la simultanéité des paris et surtout leur montant anormal - le même match avait entraîné cent fois moins de mise la saison précédente soit 1 247 € - avait mis la puce à l'oreille de la Française des Jeux entraînant, dans la foulée, l'enquête de la direction centrale de la police judiciaire.

À l'issue du match aller, le tribunal avait acquis la conviction que le match était truqué. Dans son jugement rendu en juillet 2015, il énumérait la somme « d'éléments concordants qui ne permettent pas d'envisager que les prévenus aient pu engager les paris litigieux sans se concerter et sans avoir une certitude quasi absolue de réaliser un gain important dans des conditions illégitimes ». Tout en relevant que la défaite était le seul résultat sportif « qui n'est pas soumis à l'aléa ».

« Pas d'élément qui permette de faire tenir cette accusation d'escroquerie »

Les avocats des frères Karabatic

Si l'appel concerne les seize prévenus, l'enquête et les débats de première instance avaient reconnu avoir parié pour se faire de l'argent - Luka Karabatic, sa compagne et celle de son frère Nikola par exemple - mais sans jamais admettre que la rencontre ait pu être arrangée. Un seul joueur ayant parié, le gardien Primoz Prost, avait d'ailleurs joué le match. Et puis ceux qui ont toujours contesté : il s'agit de Dragan Gagic, Issam Tej et surtout la mégastar Nikola Karabatic, vers qui, logiquement, tous les regards vont être tournés à partir de ce lundi.

« Ce qui me touche, c'est qu'on puisse penser que j'ai truqué un match, c'est inadmissible. Je ne parierai pas sur mon sport. Et je n'ai pas parié », avait-il indiqué à la barre du tribunal. Il n'avait pas convaincu les magistrats qui l'ont condamné notamment parce que sa compagne avait misé une importante somme d'argent.

Mais gageons qu'il va encore livrer toutes ses forces dans la bataille. « Ils réservent leurs déclarations aux magistrats de la cour et ils les présenteront de manière apaisée pour ne pas que le message soit perturbé », indique M^e Darricq et Nemausat, les nouveaux avocats des frères Karabatic et de leurs compagnes. « On va s'intéresser uniquement aux éléments du dossier et montrer qu'il n'en n'existe aucun qui permette de faire tenir cette accusation d'escroquerie. »

La cour d'appel se fera son idée alors que le MAHB, lui, estime avoir subi un lourd préjudice en terme d'image mais aussi financièrement : « Le club s'est reconstruit mais c'est une trahison, ils ont parié contre le club et le match ne s'est pas déroulé de manière normale », assène M^e Tisseyre, aux intérêts du MAHB.

YANICK PHILIPPONNAT
yphilipponnat@midilibre.com

► (1) Le tribunal correctionnel avait prononcé le 11 juillet 2015, des amendes allant de 1 500 à 30 000 €.

Entre jours d'audience et jours de match

L'organisation d'un procès avec seize prévenus dont huit joueurs (1) n'est jamais simple, d'autant plus si des stars - sportives - sont sur le banc des prévenus. Le premier procès avait été taillé sur mesure : en juin 2015, une fois le championnat de France terminé et bien après que les Experts aient gagné le championnat du monde (février 2015). Pour ce match retour, la cour d'appel n'a pas pris les mêmes attentions. Le procès est programmé sur deux semaines, en pleine saison.

Hier soir, les Karabatic jouaient avec le PSG en Hongrie. Il est peu probable qu'ils soient présents à l'ouverture des débats ce matin. Ils ont en tout cas été dispensés de venir mercredi, jour, où, ironie du calendrier, Paris jouait... Montpellier et son entraîneur Patrick Canayer, toujours aussi meurtri par cette affaire et qui doit être entendu

comme témoin vendredi. Les joueurs auront un autre match de championnat et de Ligue des Champions à disputer pendant le procès. Sans que l'on sache si la cour d'appel fixera sa décision avant, après ou pendant les championnats du monde de handball qui se déroulent en France du 11 au 20 janvier.

Y. P.

► (1) Les huit joueurs sont tous partis de Montpellier depuis que l'affaire a éclaté en mai 2012 : Luka et Nikola Karabatic jouent au PSG, Mladen Bojnovic et Samuel Honrubia à Tremblay, Dragan Gagic à Veszprem (Hongrie), Primoz Prost à Goppingen (Allemagne), Mickaël Robin à Créteil et Issam Tej au Qatar. Les huit autres prévenus sont Ayoub Chah, Enzo Di Guardo, Nicolas Gillet, Yann Montège, Chokri M'Rassi, Giuseppe Palumbo et les compagnes des Karabatic, Jennifer Priez et Géraldine Pillet.



■ Patrice Canayer (à gauche) l'entraîneur de Montpellier sera entendu comme témoin. B. C.